

## TABLEAU COMPARATIF DU PROJET DE LOI

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
<b>Ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016</b>	<p><b>Projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse</b></p>	<p><b>Projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse</b></p>
<i>Cf tableau comparatif en annexe</i>	<p><b>Article 1<sup>er</sup></b></p> <p>L'ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse est ratifiée.</p>	<p><b>Article 1<sup>er</sup></b></p> <p><u>I. – L'ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse est ratifiée.</u></p>
<b>Ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016</b>	<p><b>Article 2</b></p> <p>L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse est ratifiée.</p>	<p><u>II (nouveau). – Au dernier alinéa du d du 1° du I de l'article 8 de l'ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 précitée, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième ».</u></p> <p><b>Article 2</b></p> <p><u>I. – L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse est ratifiée.</u></p> <p><u>II (nouveau). – Au premier alinéa du IV de l'article 12 de l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée, les mots : « dernier alinéa » sont remplacés par les mots : « dixième alinéa ».</u></p>
<i>Cf tableau comparatif en annexe</i>		Amdt n° COM-5
		Amdt n° COM-1

Texte en vigueur

Texte du projet de loi

**Texte élaboré par la commission  
en vue de l'examen en séance  
publique**

III (nouveau). – L'article 14 de l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée est ainsi modifié :

1° Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I. – » :

2° Après les mots : « l'Assemblée de Corse », la fin du seizième alinéa est ainsi rédigée : « selon les modalités prévues à l'article L. 1424-24-2. » :

3° Le vingt-troisième alinéa est supprimé :

4° Il est ajouté un II ainsi rédigé :

« II. – Les conseils d'administration des services d'incendie et de secours mentionnés à l'article L. 1424-77 du code général des collectivités territoriales sont renouvelés dans les conditions prévues aux articles L. 1424-24-3, L. 1424-79 et L. 1424-80 du même code, dans un délai de quatre mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. »

Amdt n° COM-2

IV (nouveau). – Au second alinéa de l'article 22 de l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée, les mots : « est composée à » sont remplacés par les mots : « est composée de ».

Amdt n° COM-3

V (nouveau). – Au quarante-septième alinéa de l'article 23 de l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée, les mots : « : "Prévention de la perte d'autonomie" » sont remplacés par les mots : « du titre III ».

Amdt n° COM-4

### Article 3

### Article 3 (Non modifié)

**Ordonnance n° 2016-1563 du  
21 novembre 2016**

*Cf annexe*

L'ordonnance n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse est ratifiée.

L'ordonnance n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse est ratifiée.